

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DECEMBRE 2017**

Le conseil d'administration s'est réuni le 2 décembre 2017 au collège Saint-Michel de Josselin sous la présidence de Christian HARDY.

Etaient présents : Jacques BOSSARD, Jacky CADOREL, Jacques THOMAS, Patricia LE MERRER, Michelle RUSSON, Jean-Marc FERRAND, Françoise JULLY, Alain QUEAU, Marie-Annick CORRE, Jean-Michel ACQUITTER, Bernard LE MOIGNE, Martine QUEFFRINEC, Pierre LE GLATIN, Béatrice CHAMPAIN, Marcel CONSTANTIN, Serge FAUCHEUX, Luc BIORET, Christian HARDY, Marie-Alice GODET, Michel BUGEAU, Bernard JAIN, Jean GAUTER, Maurice PEPEY, Jean-Yves MORHAN,  
Excusés : Alain VICTOIRE, Armelle LECALLO (pouvoir à M.A. GODET), Françoise NARDON, Catherine LE BRUN (pouvoir à J. GAUTER), Anthony GROUARD (pouvoir à L. BIORET)

### **Mouez Ar Jakez**

Comme cela a déjà été annoncé, l'actuelle chef du chœur cessera cette activité bénévole en fin d'année, le recrutement d'un chef de chœur professionnel et rémunéré va donc s'avérer nécessaire.

Un budget prévisionnel évalue la dépense supplémentaire qui va en résulter à environ 2 300 € par an.

Après que soit affirmée la satisfaction unanime de voir ainsi pérennisé l'avenir du chœur dont l'association peut être légitimement très fière, la question se pose au conseil d'administration de savoir s'il approuve cette nouvelle organisation et, le cas échéant, si l'association prend en charge tout ou partie de ce coût. Plusieurs options sont en effet débattues :

- Prise en charge intégrale par l'association
- Prise en charge partagée entre l'association et les choristes
- Aucune prise en charge

Un vote à mains levées, auquel Luc BIORET déclare ne pas prendre part, détermine la décision du conseil d'administration :

- Pour la première hypothèse : 24 voix
- Pour la deuxième hypothèse : 2 voix

Une lettre de mission au nouveau chef de chœur définira les attentes du chœur et de l'association.

En outre, il est convenu que lorsque l'association organise une manifestation au cours de laquelle le chœur se produit, elle doit proposer aux choristes le déjeuner ou le dîner.

Enfin, cette décision doit être mise à profit pour que les relations entre l'association et le chœur s'établissent sur la base d'un projet nouveau fixant des engagements respectifs.

### **Environnement jacquaire national**

1°/ Le président a participé récemment à l'assemblée générale de la Société Française. Seules 2 associations dont la nôtre étaient représentées ce qui révèle sa faible représentativité du monde jacquaire français. Son unique activité réside dans la délivrance de crédienciales, puisque le Centre d'Etudes Compostellanes est une entité indépendante. La position de l'Association Bretonne de ne pas adhérer est plus que jamais d'actualité et réaffirmée.

2°/ Le conseil d'administration reste réservé sur le projet de crédi<sup>n</sup>tiale/créenciale porté par Webcompostella. Il ne voit pas l'intérêt de cette uniformisation alors que la crédi<sup>n</sup>tiale de l'Association Bretonne comporte déjà toutes les indications demandées par les autorités épiscopales de Santiago.

3°/ Aucun soutien financier n'est accordé à l'accueil francophone de Santiago, en logique cohérente avec l'absence de prise en charge de frais pour les adhérents hospitaliers dans un accueil pèlerins.

## Balisage

La quasi impossibilité de mettre en œuvre le nouveau balisage dans le Finistère et la Loire-Atlantique provoque une hétérogénéité des balises sur nos chemins, perturbantes pour les pèlerins. Des réactions de nombre d'entre eux en témoignent. Des incertitudes demeurent par ailleurs quant à son application sur le territoire français et sa reconnaissance par les instances européennes. Il convient en tout cas de veiller à la maintenance vigilante de nos balisages.

## Partenariat avec P. Huchet

Les conditions du partenariat avec l'écrivain, adhérent à l'association et bien connu du milieu jacquaire, dont le principe a été approuvé lors du conseil de juin, sont précisées et validées :

Patrick HUCHET donnera une conférence dans chaque département. A cette occasion, les adhérents pourront acheter son livre qu'ils auront réservé préalablement. L'association commande à cet effet 250 livres à un prix remisé de 30 % et dont certains pourront être offerts à l'occasion de cérémonie avec les municipalités et autres partenaires.

## Guides

- La description du tracé du chemin en Vendée va être intégrée aux guides des chemins bretons dans la forme adoptée par l'association vendéenne.
- Une présentation détaillée est faite des prix de revient et prix publics des guides selon qu'ils sont vendus en ligne à l'unité ou groupés, en librairie ou directement par l'association aux permanences.
- Il est décidé d'en avoir des exemplaires des guides à disposition dans les permanences afin de faire bénéficier les pèlerins d'un prix d'achat favorable. Il conviendra cependant d'éviter de détenir un stock trop important d'ouvrages rapidement obsolètes.

## Fichier des adhérents

L'auteur d'une infolettre courriel demande à ce que lui soit communiqué le fichier des adhérents pour élargir sa diffusion. Aucune dérogation n'est possible à la non-communication de ces informations.

## **Bibliothèque et archives**

L'association détient à Redon une riche collection d'ouvrages sur le fait jacquaïre. Ils ne sont pas à la disposition du public et constituent plus une bibliothèque patrimoniale qu'une bibliothèque de lecture.

Une des archivistes, Jacqueline COURTOIS-KERVALA, a exprimé sa volonté de mettre fin à cette activité. Il sera rendu un hommage à son travail discret mais remarquable et précieux au service de la mémoire de l'association.

La famille de Jean FARDET, auteur d'une thèse sur « Les maisons-Dieu sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle », fait don à l'association de l'ensemble des travaux qu'il a réalisé sur le sujet et de sa documentation. L'ouvrage et cet apport sont précieux pour les recherches de la commission patrimoine et les donateurs seront remerciés.

## **Finances et adhésion**

Présentation jointe

## **Assemblée générale**

Elle aura lieu le 17 février 2018 au stade du Roudourou à Guingamp et se déroulera dans un espace unique. Le coût total est de 43 € par participant. Le prix du déjeuner payé par les adhérents sera de 21 €. La charge nette pour l'association sera donc d'environ 2 000 € sur la base de 250 participants ou d'environ 2 200 € pour 200 participants. Les acteurs de la pièce de théâtre qui animera l'après-midi seront indemnisés de leur frais de transport pour les répétitions.

Les renseignements utiles à la préparation de cette journée sont à communiqués à Luc BIORET : entrants/sortants, jacquets d'honneur etc...

## **Remboursement et abandon de frais**

Il est tout d'abord rappelé que l'association doit conserver dans sa trésorerie disponible un montant au moins équivalent au total des abandons consentis et ayant ouvert un droit à réduction d'impôt.

Le barème unitaire de remboursement des frais kilométriques ou de leur abandon fiscal est actuellement de 0,306 €. Il apparaît très élevé au regard du coût réel de revient estimé à 0,2185 € (sur la base de moyennes de distance parcourue, d'amortissement d'un véhicule, d'assurance, d'entretien et de carburant).

Le conseil d'administration décide que le tarif de 0,20 €/km sera applicable à partir de 2018.

Il n'est pas inutile de rappeler les règles de remboursement en vigueur depuis plusieurs années :

- Les déplacements de moins de 20 kilomètres aller/retour ne sont plus remboursés

- Les déplacements pour les permanences ne sont remboursés que s'ils présentent un caractère exceptionnel apprécié par les délégués départementaux
- Le déplacement supérieur à 500 km A/R ne sont pas remboursés mais donnent lieu à abandon de frais, sur demande
- Les participations aux événements ouverts aux membres de l'association ne donnent pas lieu à remboursement : marches, marches régionales, conférences, concerts, salons etc... seuls les déplacement pour raison de « mission » sont pris en compte (préparation d'une marche, d'un stand...)
- Le remboursement des déplacements par l'association est limité à 1 000 km par personne et par an ; au-delà de ce nombre, la personne pourra déclarer un abandon fiscal
- Les membres du chœur n'utilisent que les abandons de frais et uniquement pour les concerts

### Activités régionales : commissions, communication, actions...

- Béatrice CHAMPAIN compose la carte des vœux adressée traditionnellement aux adhérents et partenaires.
- Ar Jakes va être désormais envoyé à toutes les associations jacquaires
- Un nouveau webmestre a été trouvé ; il s'agit de Gérard METAYER
- Gaëlle de La Brosse, écrivain et chroniqueuse dans l'hebdomadaire « Le Pèlerin » célèbre pour ses publications sur le chemin, propose une conférence en Bretagne sur les chemins bretons de St Jacques, le Tro Breiz, le sentier des 3 abbayes, le chemin de St Yves.
- Commission patrimoine : Pierre NEDELLEC prend la suite de Françoise JULLY, en fin de mandat, comme responsable/animateur régional et Bernard JACQUET intègre la commission comme référent Loire-Atlantique

### Projets des délégations

- 35 - marche régionale 2018 (hébergement en salle des fêtes ou de sport)  
29 - inscription de la variante de Pt Croix dans le guide - clous dans les rues de Quimper, Morlaix et Pt Croix  
22 - inauguration de la chapelle de Merléac et pardon de St Jacques le 22.07.2018 → présence du chœur demandée - restauration de la statue de St Jacques à Belle-Ile-en-Terre → le conseil d'administration donne son accord pour une participation de 400 €  
44 - borne 1 600 km, statue de pèlerin, tampon crédentiale et gîte à Guémené-Penfao et Beslé - statue jacquaire à Blain - clous dans les rues de Sucé, La-Chapelle-s/Erdre et Nantes - borne 1 500 km , tampon crédentiale et clous à Vertou (avec grande inauguration en septembre - restauration du gîte de Monières - relation nouée avec la société irlandaise du chemin de St Jacques  
56 - solennisation de la rénovation chapelle de Brec'h le 25 juillet, panneau, clous et borne dans le bourg.

**Prochain conseil d'administration le samedi 3 mars au lieu habituel**



## Situation des Adhésions au 30-11-2017

	Nouvelles adhésions 2017			Adhésions 2017 (depuis le 01-10-2016)			Adhésions 2016 non renouvelées			
	individuel	Couple	Association	individuel	Couple	Association	Diffusion internet	individuel	Couple	Association
COTES ARMOR	71	8		115	35		57	34	14	1
FINISTERE	95	17		241	56		144	121	30	
ILLE ET VILAINE	105	18		217	76		140	109	26	
LOIRE ATLANTIQUE	117	21		222	49	1	175	89	17	
MORBIHAN	65	19		164	62		113	62	16	
TOTAL	453	83		959	278	1	629	415	103	1

**1 516**

**BILAN au 31 déc.**

<b>ACTIF</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>PASSIF</b>		<b>2017</b>	<b>2016</b>
<u>Actif Immo.</u>	brut	amort.	net		<u>Capitaux propres</u>		
<i>1 - Im. Corpor.</i>					Report à Nouveau	<b>44 565</b>	<b>42 846</b>
2103	2 103				Résultat de l'exercice	<b>8 272</b>	<b>1 719</b>
<i>2 - Im. Incorp.</i>							
<i>3 - Im. Financ.</i>							
Caution Mairie Dinan 09-07-2015			300				
Caution Mairie Fay de B. 30-03-2016			2 140				
Caution Mairie Dinan 29-08-2017 fact. N° 132-133	220				<u>Dettes à long terme</u>		
Caution Mair Brech n° 188 ret. chemin 11 nov.	650				Emprunts		
<u>Actif circulant</u>					<u>Dettes à Court terme</u>		
<i>1 - Stocks</i>			<b>8 816</b>	<b>8 816</b>	Fournisseurs		
<i>2 - Crédances</i>							
<i>Acomptes versés.</i>							
WE printemps du 29 ch n° 6008 06-11-17	150	2 988		<u>Produits C. d'av.</u>			
	727			adhésion 2017		<b>80</b>	
<i>3 - Trésorerie</i>							
CMB 1	704	173					
CMB 2	42 290	29 490					
Caisse	7	11					
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>52 836</b>	<b>44 645</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>52 837</b>	<b>44 645</b>

**ASSOCIATION BRETONNE DES A.J.C**  
**COMPTE DE RESULTAT**

<b><u>ENCAISSEMENTS</u></b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Cotisations des adhérents	28 147	29 125
Sorties	54 991	16 229
Assemblée Générale	3 781	7 703
Dons - Subv.	3 534	4 600
Abandon de frais	793	5 534
Ventes de Livres et de CD	3 119	4 016
Ventes d'articles boutique	542	2 566
Produits financiers	251	
<b>TOTAL</b>	<b>94 907</b>	<b>70 024</b>

<u>3 - Charges externes</u>	2017	2016
Location	2 289	2 706
Assurances	783	767
Honoraires	684	816
Mouez	3 300	2 667
Ar JAKES	3 322	6 509
frais de routage	2 882	3 013
Relations Publiques	2 530	2 873
Frais Kms payés	1 860	3 331
Frais kms abandonnés	793	5 534
Sorties	51 713	15 643
Assemblée Générale	7 588	11 557
Affranchissement	486	570
Frais accès internet	302	296
Services bancaires	72	38

TOTAL :

86 635	68 309
--------	--------

EXCEDENT  
INSUFFISANCE

8 272	1 715